



Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

SITE NATURA 2000 FR1102005
« RIVIERES DU LOING ET DU LUNAIN »

BILAN 2023 DE L'ANIMATION DU DOCOB



Mars 2024



Sommaire

1. PREAMBULE	4
1.1. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000	4
1.1.1. <i>L'animation</i>	4
1.1.2. <i>Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB</i>	4
1.2. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE	5
2. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	6
2.1. CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA	6
2.1.1. <i>Site Internet</i>	6
2.2. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE	7
2.3. COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES	7
2.4. SENSIBILISATION ET CONSEILS AUX ELUS, RIVERAINS ET USAGERS DU SITE	7
2.5. RAPPORTAGE DES DONNEES DU SITE NATURA 2000	7
2.6. PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE	8
2.6.1. <i>Participation aux Formations, rencontres, colloques</i>	8
2.6.2. <i>Participation aux journées d'échanges Natura 2000</i>	8
3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS	9
3.1. PROJET ET TRAVAUX SOUMIS A EIN	9
3.2. CONSEILS POUR PROJET ET TRAVAUX NON SOUMIS A EIN	9
3.3. SENSIBILISATION SUITE A DES TRAVAUX IMPACTANTS ET SIGNALEMENTS	9
4. AMELIORATION DES CONNAISSANCES	10
4.1. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	10
4.1.1. <i>Suivi des paramètres hydroclimatiques</i>	10
4.1.2. <i>Campagne de pêches électriques</i>	10
4.1.3. <i>Suivi de la population de mulette épaisse</i>	11
4.1.4. <i>Suivi d'une station d'agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale)</i>	11
5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES	12
5.1. PARTENARIATS	12
5.2. L'EPAGE DU BASSIN DU LOING	12
5.2.1. <i>Projets de restauration écologique</i>	12
6. CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES	13
6.1. ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES PROPRIETAIRES	13
6.2. ACCOMPAGNEMENT DES ELUS, DES PROPRIETAIRES, DES EXPLOITANTS	13
6.3. ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000	13
6.4. ANIMATION DES MAEC	14

6.5.	ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000	15
7.	GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE.....	16
7.1.	ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	16
7.1.1.	<i>Organisation de réunion du comité de pilotage.....</i>	16
7.1.2.	<i>Réunions ou rencontres avec les services de l'état</i>	16
7.2.	GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	16
8.	SYNTHESE	17

Liste des figures

Figure 1 : Aperçu de la page du site internet de la FDAAPPMA 77	6
Figure 2 : Aperçu de la page du site internet de la FDAAPPMA 77	6
Figure 3 : Photos de la Fête de la Pêche 2023	7
Figure 4 : Visite du site Natura 2000 « Etang de St-Quentin lors de la journée de rencontre des animateurs en novembre 2023.....	8
Figure 5 : PAEC en Seine-et-Marne.....	14
Figure 6 : Localisation des parcelles engagées par des MAEC sur le site Natura 2000	15
Figure 7 : Comité de Pilotage qui s'est tenu le 24 novembre 2023 à Veneux-les-Sablons	Erreur ! Signet non défini.
Figure 8 : Répartition des activités réalisées dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » en 2023.....	17

Liste des tableaux

Tableau 1 : Stations de pêche inventoriées en 2023	10
--	----

1. PREAMBULE

1.1. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site FR1102005 « Rivières du Loing et du Lunain » a été désigné au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992). Le Document d'objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral, le 22 mars 2012.

La Communauté de communes Moret Seine et Loing a été désignée comme structure animatrice le 5 février 2013. L'arrêté du 17 avril 2014 porte désignation du site Natura 2000 en Zone Spéciale de Conservation.

1.1.1. L'animation

La Communauté de communes Moret Seine et Loing porte l'animation du site Natura 2000 dont elle a délégué la gestion à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Elle a été réélue pour 3 ans lors du Comité de Pilotage du 24 novembre 2023.

Concernant la présidence du Comité de pilotage, Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN a également été réélu par les membres du COPIL.

Le présent bilan s'étend du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

1.1.2. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence :

1. D'espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore » :

Espèces piscicoles d'intérêt communautaire identifiées sur le site :

- le Chabot fluviatile (*Cottus perifretum* – Code Natura 2000 : 1163),
- la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096),
- la Loche de rivière (*Cobitis taenia* – Code Natura 2000 : 1149),
- la Bouvière (*Rhodeus amarus* – Code Natura 2000 : 1134),

Espèces non piscicoles d'intérêt communautaire identifiées sur le site :

- l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale* – Code Natura 2000 : 1044),
- la Mulette épaisse (*Unio crassus* – Code Natura 2000 : 1032),
- la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii* – Code Natura 2000 : 1041),

2. D'habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site :

- « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* » (Code Natura 2000 : 3260 – Code Corine Biotope : 24.4),
- « Mégaphorbiaies* hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin » (Code Natura 2000 : 6430 – Code Corine Biotope : 37.7 & 37.8),
- « Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) » (Code Natura 2000 : 6510 – Code Corine Biotope : 38.2),
- « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)* » (Code Natura 2000 : 91E0* – Code Corine Biotope : 44.3, 44.2 et 44.13).

Notons des espèces non piscicoles d'intérêt communautaire identifiées à proximité du site et potentiellement présentes sur celui-ci :

- le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana* – Code Natura 2000 : 1016),
- le Vertigo étroit (*Vertigo angustior* – Code Natura 2000 : 1014).

Au total, le site compte 4 habitats d'intérêt communautaire et 7 espèces d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Afin de les préserver, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

- Objectif 1 : Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels ;
- Objectif 2 : Assurer le suivi scientifique des habitats naturels et des espèces ;
- Objectif 3 : Préserver les milieux naturels dans une logique de maintien d'une mosaïque d'habitats et des corridors écologiques ;
- Objectif 4 : Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire ;
- Objectif 5 : Améliorer la connaissance sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement ;
- Objectif 6 : Réaliser une étude complémentaire sur les autres espèces d'intérêt communautaire identifiées au sein et à proximité du site : Mulette épaisse, Agrion de mercure, Cordulie à corps fin, Vertigo de Des Moulins, Vertigo étroit ;
- Objectif 7 : Maintenir ou restaurer la continuité écologique et le transit sédimentaire de la rivière (hydromorphologie) ;
- Objectif 8 : Restaurer la qualité de l'eau ;
- Objectif 9 : Restaurer et conserver des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Pour atteindre ces objectifs, 35 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, Contrats Natura 2000 et Autres Contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

1.2. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Information, communication et sensibilisation,
2. Suivi des Evaluations des Incidences Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Veille à la cohérence des politiques publiques,
5. Contractualisation et gestion des habitats et des espèces,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

2. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

2.1. CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA

2.1.1. Site Internet

Le site Internet géré par la DDT de Seine-et-Marne a été mis à jour en 2023 lorsque cela a été nécessaire avec l'ajout des bilans, des supports de communication et des compte-rendu de réunion.

Cette année, une page dédiée au site Natura 2000 du Petit Morin a été créer sur le site internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne (<https://www.federationpeche77.fr/4245-site-natura-2000-riviere-en-seine-et-marne.htm>). On y retrouve une présentation du site Natura 2000 ainsi que des documents disponibles au téléchargement tels que le DOCOB, les derniers bilans d'animation et de suivi, etc.

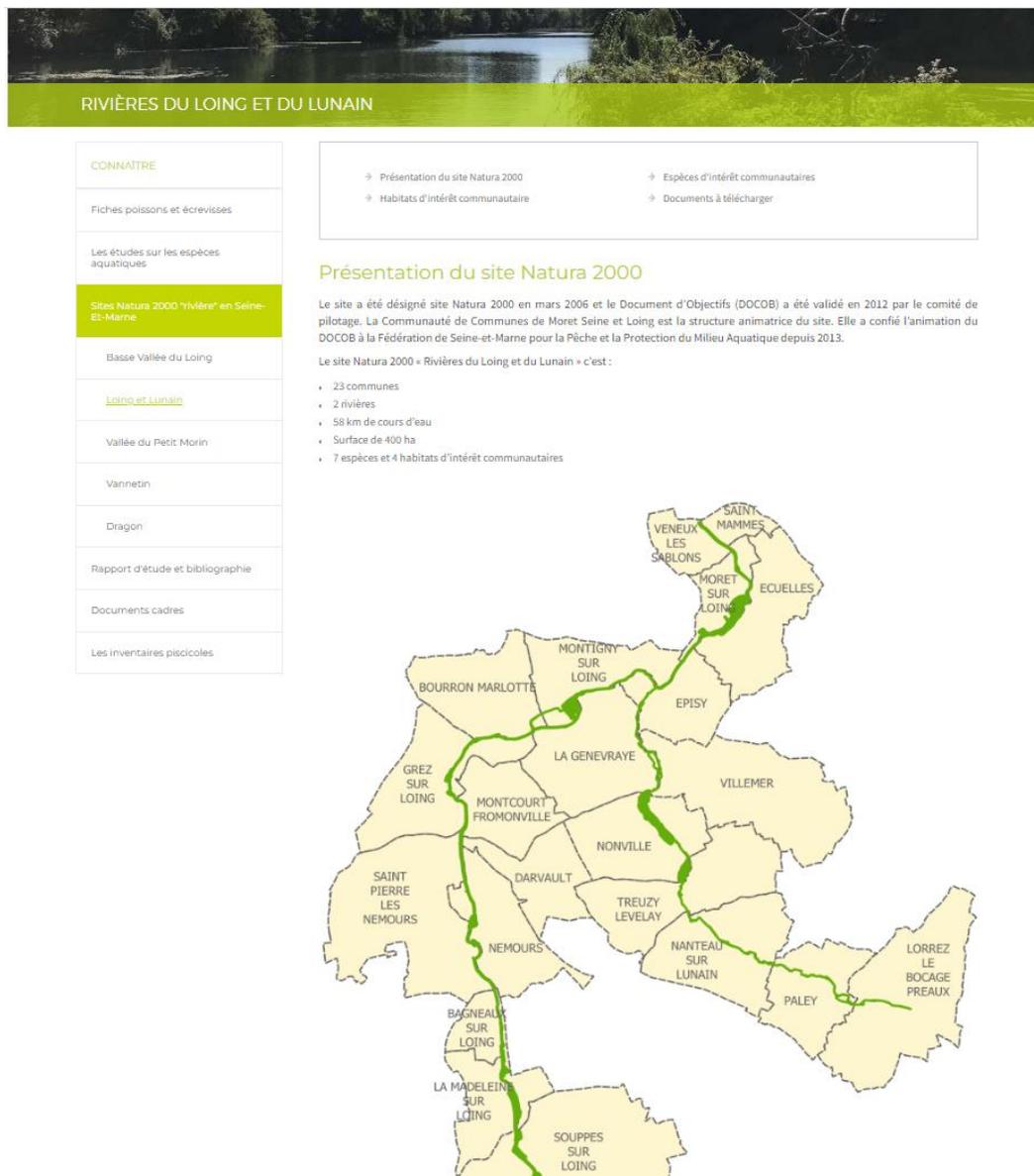


Figure 1 : Aperçu de la page du site internet de la FDAAPPMA 77

2.2. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE

En 2023, nous avons participé à la Fête de la Pêche, organisée par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Cet événement a eu lieu le 4 juin sur les étangs d'Episy-La Genevraye.

Lors de cette journée, les sites Natura 2000 animés par la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne étaient présentés et les plaquettes de présentation des sites étaient mises à disposition et distribuées au public. Les panneaux d'exposition du site du Loing et du Lunain étaient également exposés lors de cette journée. En plus de cela, une maquette présentant le fonctionnement des rivières était exposée et animée par l'animatrice Natura 2000. Au total, ce sont plus de 600 personnes qui ont été sensibilisées sur les milieux aquatiques.



Figure 3 : Photos de la Fête de la Pêche 2023

2.3. COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES

Une animation a eu lieu le 6 juin 2023 à l'école de Nonville pour deux classes de 28 élèves de CM1-CM2.

L'animation s'articule en deux parties : une présentation théorique en classe le matin sur le fonctionnement des rivières, l'anatomie des poissons et le programme Natura 2000 et une animation sur le terrain l'après-midi pour apprendre à reconnaître les invertébrés aquatiques qui peuplent la rivière proche de l'école.

L'enseignante et les élèves étaient ravis de cette journée, ils sont chacun repartis avec une plaquette de présentation du site ainsi qu'un livret pédagogique sur les poissons de rivière.

2.4. SENSIBILISATION ET CONSEILS AUX ELUS, RIVERAINS ET USAGERS DU SITE

Tout au long de l'année, nous avons répondu aux questions des élus, riverains et usagers du site.

2.5. RAPPORTAGE DES DONNEES DU SITE NATURA 2000

Les données récoltées lors des inventaires écologiques sont importées dans l'outil régional de saisie « GéoNat'IdF » géré par l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France.

L'intégration des résultats des suivis dans cet outil permet leur transfert au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

2.6. PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE

2.6.1. Participation aux Formations, rencontres, colloques

En 2023, nous avons effectué un recyclage de l'habilitation électrique. Cette formation est obligatoire pour utiliser et manipuler le matériel de pêche à l'électricité que l'on utilise lors des inventaires piscicoles.

La formation s'est déroulée le 20 et 21 novembre 2023 dans les locaux de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne. Elle a été réalisée par l'organisme SECOPREV.

2.6.2. Participation aux journées d'échanges Natura 2000

Nous avons participé à la rencontre des animateurs N2000 organisée par la Région Ile-de-France. Cette journée s'est déroulée le 14 novembre 2023 sur le site Natura 2000 « Etang de St-Quentin » dans les Yvelines. Lors de cette journée, nous avons pu échanger sur les problématiques rencontrées dans l'animation Natura 2000 avec les autres animateurs d'Ile-de-France.



Figure 4 : Visite du site Natura 2000 « Etang de St-Quentin lors de la journée de rencontre des animateurs en novembre 2023

3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Une veille locale a été effectuée sur le site Natura 2000 afin d'identifier les projets nécessitant une Evaluation des Incidences Natura 2000 (EIN) et de pouvoir identifier les modifications locales du territoire pour les prendre en compte lors de l'analyse des suivis écologiques.

3.1. PROJET ET TRAVAUX SOUMIS A EIN

Nous avons conseillé les collectivités et propriétaires porteur des projets ainsi que les prestataires sur l'évaluation des incidences mais les avons aussi informés des contraintes réglementaires en bord de cours d'eau au sens large.

Nous les avons informés sur des modalités de réalisation de l'évaluation d'incidences, et les avons conseillés sur les mesures d'évitement à prendre en compte dès le début du projet. Nous avons suivi toutes les phases des différents projets.

Nous travaillons en collaboration avec les services instructeurs lors de l'instruction du dossier d'EIN.

Plusieurs projets / travaux ont été suivis à proximité et sur le site Natura 2000 dans le cadre de la procédure des EIN :

- Aventuraid Fontainebleau : manifestation sportive comprenant une descente de canoë-kayak sur le Loing (**Figure 3**).

3.2. CONSEILS POUR PROJET ET TRAVAUX NON SOUMIS A EIN

Certains projets qui auraient été soumis à la procédure de l'évaluation des Incidences Natura 2000 sont adaptés sur nos conseils pour éviter tout impact sur le site Natura 2000. Ils ne sont alors plus soumis à la procédure.

Nous avons été consultés pour des projets qui ne sont pas soumis à la procédure de l'évaluation des Incidences Natura 2000. Toutefois, nous conseillons les porteurs de projets pour éviter tout impact sur le site Natura 2000.

Les projets suivants ont été suivis :

- Avis pour la descente du Loing par un club de plongée

3.3. SENSIBILISATION SUITE A DES TRAVAUX IMPACTANTS ET SIGNALEMENTS

Lors des visites sur le terrain, lorsque nous observons des travaux réalisés sans évaluation des incidences Natura 2000 ou des dommages sur le site Natura 2000. D'autres dommages lui sont signalés par des riverains ou des élus.

L'OFB, la DDT et la DRIEAT sont systématiquement informés.

En 2023, un signalement a été fait concernant l'épandage de chaux sur une parcelle au niveau de la confluence Loing/Orvanne. La commune craignait qu'en cas de fortes pluies, la chaux rejoigne le cours d'eau par ruissellement. La DDT ainsi que l'OFB ont été informés de la situation.

4. AMELIORATION DES CONNAISSANCES

4.1. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Quatre actions principales ont été réalisées dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site :

- Suivis des paramètres hydroclimatiques (thermie et débit du Loing et Lunain)
- Inventaires piscicoles pour suivre et évaluer les populations présentes dans les rivières du Loing et du Lunain
- Prélèvement d'ADN environnemental pour le suivi de la Mulette épaisse (*Unio crassus*)
- Suivi des populations d'agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Bilan du suivi scientifique 2023 » (Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2024). Il est téléchargeable via le site Internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne (<https://www.federationpeche77.fr/6125-rivieres-du-loing-et-du-lunain.htm>).

4.1.1. Suivi des paramètres hydroclimatiques

Une sonde thermique est installée sur le Loing sur la station de Souppes-sur-Loing depuis 2016. Afin d'acquérir des données sur le Lunain, une sonde y a été positionnée en 2022 sur la station de Nonville. La température de l'eau est mesurée toutes les heures et les données sont récoltées chaque année par la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne.

Les conditions hydro-climatiques observées sur le site Natura 2000 ont été favorables en 2023, que ce soit pour les espèces d'intérêt communautaire ou les espèces patrimoniales. Ces bonnes conditions ont permis d'observer des reproductions de plusieurs espèces comme le barbeau fluviatile sur le Loing ou la truite fario sur le Lunain. Malgré cela, le milieu connaît de nombreuses perturbations qui affectent les populations piscicoles.

4.1.2. Campagne de pêches électriques

Objectif : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Espèces concernées : Chabot fluviatile (*Cottus perifretum* – Code Natura 2000 : 1163) ; Lamproie de Planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096) ; Loche de rivière (*Cobitis taenia* – Code Natura 2000 : 1149) ; Bouvière (*Rhodeus amarus* – Code Natura 2000 : 1134).

Description des actions réalisées :

Les stations définies dans le cadre de l'élaboration du DOCOB ne font pas l'objet d'un suivi annuel. Il n'est pas nécessaire de prospecter les stations chaque année par pêche électrique, mais plutôt tous les deux ans. Ainsi quatre stations sont prospectées les années paires et les quatre autres les années impaires.

Cette année les stations suivantes ont été prospectées :

Tableau 1 : Stations de pêche inventoriées en 2023

Rivière	Code Station	Lieu Station
Loing	LOING_06	Grez-sur-Loing / Aval Moulin de la Fosse
	LOING_07	"La Baignade de Montigny"
Lunain	LUNAI_04	EdP Villeron - Bras gauche
	LUNAI_11	Paley / Aval Petit Moulin

Conclusions principales :

Les résultats des inventaires piscicoles mettent notamment en évidence l'impact des ruptures de continuité écologiques sur le Loing et le Lunain. Ces impacts se reflètent dans les résultats des suivis réalisés sur les deux rivières. En effet, les cortèges piscicoles de chaque station de suivi diffèrent grandement de ceux attendus en théorie. On constate notamment une représentation très faible des espèces prédatrices (truite fario, brochet, perche), des espèces rhéophiles (barbeau fluviatile, goujon, vandoise) et des espèces migratrices telles que l'anguille sur le Lunain. Cela entraîne alors une surreprésentation des espèces accompagnatrices comme le chabot, espèce d'intérêt communautaire qui est très bien représenté sur les différentes stations du Lunain notamment. Il en est de même pour la bouvière sur le Loing.

4.1.3. Suivi de la population de mulette épaisse

Les populations de mulettes épaisses sont méconnues sur le site Natura 2000. Seuls quelques individus vivants avaient été observés il y a près de 10 ans sur le Lunain mais la répartition de du bivalve sur le site est inconnue.

Afin d'améliorer nos connaissances, des prélèvements d'ADN environnemental vont être réalisées sur le site afin de définir l'aire de répartition de la mulette épaisse. Les premiers prélèvements ont eu lieu sur le Lunain en 2023. Deux stations ont été inventoriés : une station à Nanteau-sur-Lunain et une station à Nonville au niveau du lavoir. Les résultats ont mis en avant la présence de la mulette épaisse à Nonville. Elle est en revanche absente de la station de Nanteau-sur-Lunain. Les prochains prélèvements seront réalisés sur d'autres stations du Lunain en se basant sur les zones d'habitats potentiels décrits dans le DOCOB.

4.1.4. Suivi d'une station d'agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

Les secteurs suivants ont été prospectés en 2023 :

Sur le Lunain :

- Secteur « Prairie du Landy » à Nonville,
- Secteur « Pré de la Coutière » à Nonville,

Sur le Loing :

- Prairie des Glandelles à La Madeleine-sur-Loing

Conclusions principales :

Aucun agrion de Mercure n'a été observé sur la station du Loing lors de la prospection 2023. Un individu y avait toutefois été observé et a été rapporté dans la base de données GéoNât'IdF.

Sur le Lunain, des agrions de Mercure ont été observés au niveau de la rue de Chauville et du lavoir du Landy à Nonville. Au total, plus d'une soixantaine d'individus de l'espèce ont été identifiés, ce qui représente une des plus fortes densités rencontrées sur le site Natura 2000 depuis le début du suivi. Les pratiques de gestion adaptées de ces secteurs en font des milieux ouverts avec une végétation rivulaire développée qui est apprécié des agrions.

Aucun individu n'a été observé sur la station du « Pré de la Coutière » en 2023. Le milieu commence à se refermer et l'ombrage est trop important pour l'espèce au niveau du ruisseau ce qui explique le faible taux d'observation. Le propriétaire sera rencontré en 2024 afin de le sensibiliser sur les pratiques de gestion à mettre en place.

5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

5.1. PARTENARIATS

Nous nous assurons de la cohérence des politiques publiques sur le site avec les enjeux Natura 2000.

La FDAAPPMA 77 est en contact régulier avec les collectivités et les acteurs du territoire (OFB, DDT, CD77, EPAGE, etc).

Les relations entre les principales structures intervenant sur le territoire ont été maintenues en routine sur le site Natura 2000 tout au long de l'année 2022. Il s'agit notamment de la communauté de commune Moret Seine et Loing, l'EPAGE du bassin du Loing, Eau de Paris ainsi que les AAPPMA.

5.2. L'EPAGE DU BASSIN DU LOING

Sur le Bassin versant du Loing, la compétence GEMAPI est exercée par l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du bassin du Loing, unique maître d'ouvrage sur l'ensemble du Bassin versant. Cette compétence lui permet d'engager des projets multifonctionnels à une échelle cohérente.

5.2.1. Projets de restauration écologique

Nous avons participé aux politiques de rétablissement des continuités écologiques et de travaux de restauration de zones humides suivants :

- ✓ Ouvrages de la Pisciculture Gratereau à La Genevraye,
- ✓ Restauration de la continuité écologique à Paley
- ✓ Projet de restauration d'aménagement et de restauration de la continuité écologique sur l'île du Perthuis à Nemours
- ✓ Restauration de la continuité écologique à Episy
- ✓ Restauration de la continuité écologique à Montigny-sur-Loing
- ✓ Restauration de la continuité écologique à Moret-sur-Loing

6. CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES

6.1. ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES PROPRIETAIRES

La base de données propriétaires est mise à jour tout au long de l'année en fonction des contacts pris.

6.2. ACCOMPAGNEMENT DES ELUS, DES PROPRIETAIRES, DES EXPLOITANTS

Nous présentons les outils de contractualisation et donnons des conseils de gestion pour conserver et valoriser les espèces protégées mais aussi la biodiversité ordinaire du site lors de rendez-vous téléphoniques ou de rencontres. La plaquette de présentation est systématiquement remise.

6.3. ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000

- **Parcelle à Bourron-Marlotte**

En 2022, un propriétaire privé, acquéreur d'une parcelle en bordure du Loing sur la commune de Bourron-Marlotte nous a contacté afin d'avoir des informations sur les contrats Natura 2000. Une rencontre a été organisée en juin 2022 sur la parcelle afin de définir le ou les contrats envisageables sur la parcelle. Le propriétaire souhaiterait restaurer sa berge qui a été érodée par le Loing et les épisodes de crues qu'il a connu en 2016 et 2018. Pour cela, il s'est montré très intéressé par la mise en place d'un contrat Natura 2000 et a souhaité commencer les démarches pour la construction de son dossier. Des entreprises ont été rencontrées par le propriétaire fin 2022.

En 2023, un dossier de déclaration « Loi sur l'Eau » a été rédigé et transmis à la DDT afin d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux en bordure de cours d'eau. Le dossier du contrat sera déposé au premier trimestre 2024 sur la nouvelle plateforme développée par la Région Ile-de-France. Le début des travaux est espéré à l'automne 2024.

- **Rencontre d'un propriétaire à La Genevraye**

Un propriétaire privé, riverain du Loing à la Genevraye nous a contacté en 2023 afin d'avoir des informations sur les contrats Natura 2000 et savoir quels types d'aménagements il était possible de réaliser sur sa parcelle. Ce propriétaire souhaiterait aménager sa berge fortement endommagée afin de lui redonner son aspect naturel. Une rencontre sur la parcelle concernée a été organisée le 16 juin 2023. Le propriétaire sera de nouveau contacté en 2024 afin de monter le projet de restauration de berge et de le déposer sur la plateforme de la Région.

- **ENS « La Prairie des Glandelles » à la Madeleine sur loing**

Le conseil départemental de Seine-Marne et la commune de la Madeleine-sur-Loing nous ont contacté au début de l'année 2022 afin de discuter des possibilités de contrats Natura 2000 pour la gestion de l'ENS communal de la Prairie des Glandelles. Plusieurs mesures décrites dans le DOCOB répondent aux besoins d'actions de gestion du site. Ces actions seront bénéfiques pour le milieu naturel, y compris pour les habitats et espèces d'intérêt communautaires présents dans la vallée du Loing.

La commune et le département se sont montrés vivement intéressés par la mise en place d'un contrat avec plusieurs mesures dont « Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts » et « chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger ».

Une nouvelle réunion s'est déroulée en novembre 2022, afin d'évoquer le plan de gestion du site et de préciser les actions qui pourront faire l'objet du contrat Natura 2000.

Ce projet n'a pas évolué en 2023. Le département sera relancé à ce sujet en 2024.

6.4. ANIMATION DES MAEC

Depuis 2023, l'animation du territoire agricole pour une évolution des pratiques notamment via les MAEC sur le territoire Natura 2000 est assurée par :

- la Chambre d'Agriculture d'Ile de France en rive gauche du Loing
- la Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne pour la rive droite du Loing et du Lunain (**Figure 7**).

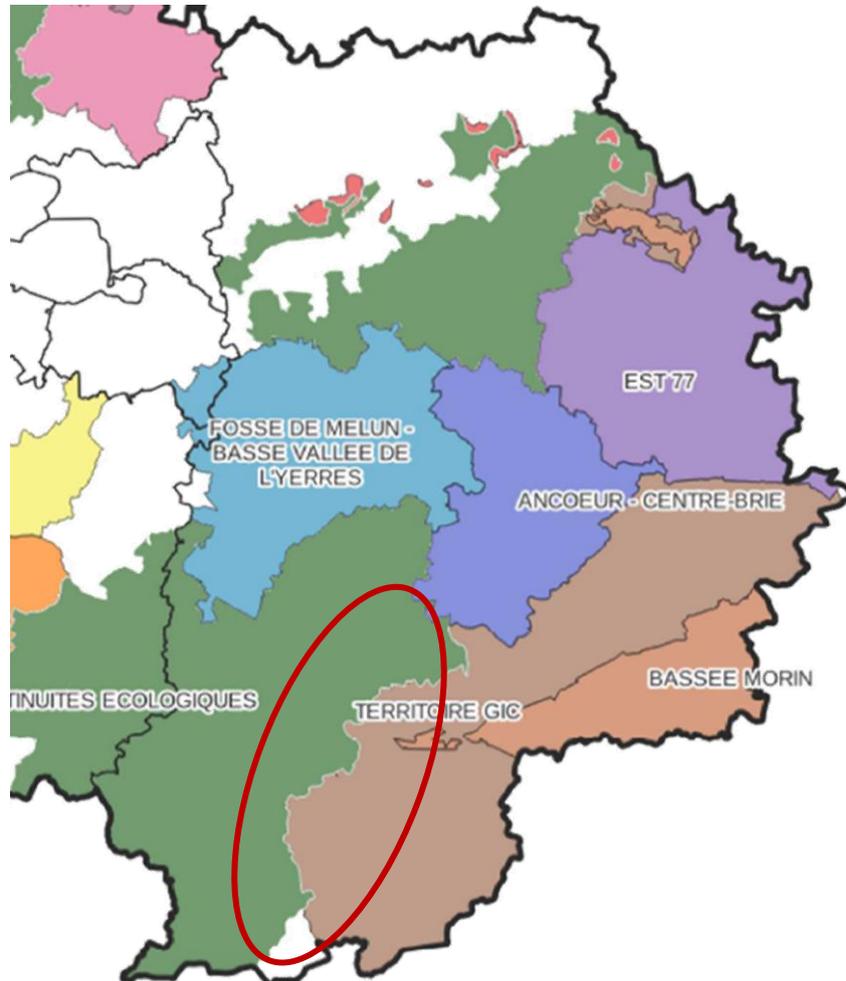


Figure 5 : PAEC en Seine-et-Marne

En 2023, une parcelle s'est engagée en MAEC sur la prairie de Nonville (**Figure 6**) sous la mesure OUV1 correspondant au maintien de l'ouverture du milieu. Cela représente 2,51 ha de parcelle engagée.

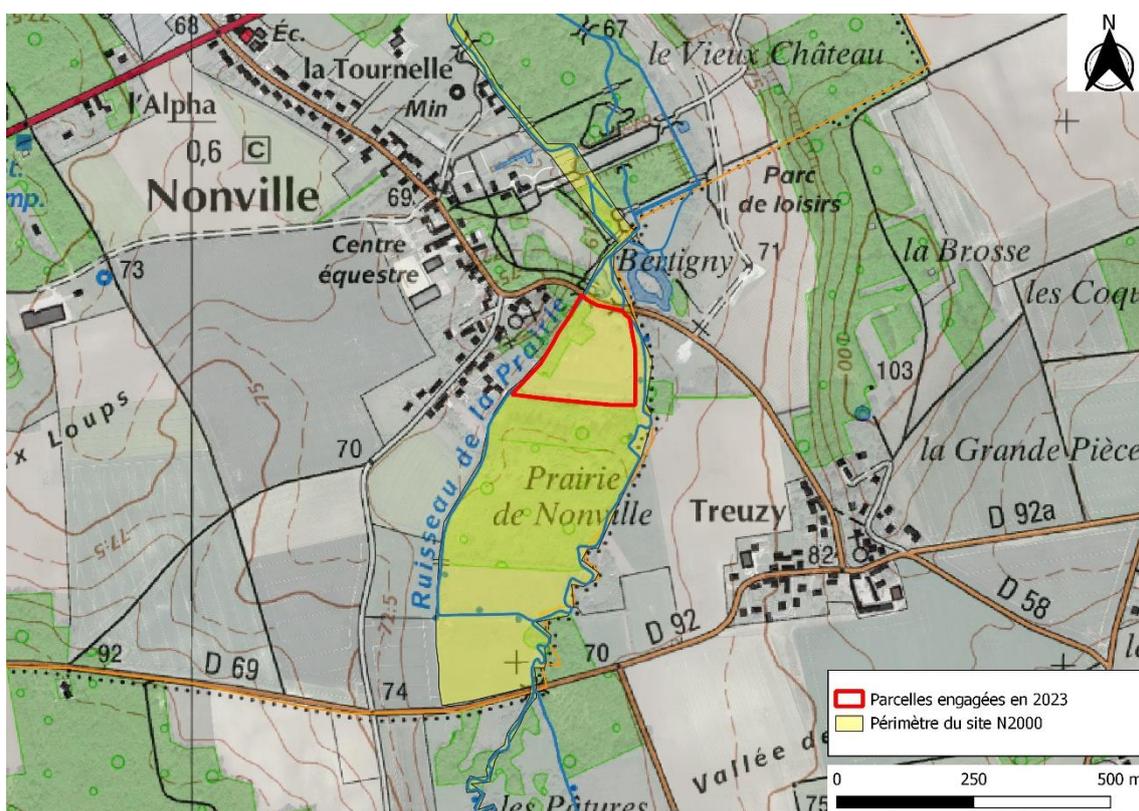


Figure 6 : Localisation des parcelles engagées par des MAEC sur le site Natura 2000

6.5. ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000

Près de 2,43 ha de surface sont engagées à la charte Natura 2000 en 2022. Les parcelles engagées sont les suivantes :

- Parcelles privées à Nanteau-sur-Lunain (0,008 ha) – 2021-2026
- Parcelles de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne à Episy et Montcourt-Fromonville (0,84 ha) – 2019-2024
- Parcelles appartenant au Conseil départemental de Seine-et-Marne (1,58 ha) – 2020-2025

7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1.1. Organisation de réunion du comité de pilotage

Un comité de pilotage a été organisé le 24 novembre 2023 à la salle polyvalente de Veneux-les-Sablons. (**Figure 6**).

Cette réunion a été l'occasion de faire le bilan des actions d'animation réalisées sur le site Natura 2000 en 2022 et 2023. Elle a permis également d'évoquer les perspectives d'animation du site.

La présentation ainsi que le compte-rendu de la réunion sont disponibles sur le site internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne (<https://www.federationpeche77.fr/6125-rivieres-du-loing-et-du-lunain.htm>).

7.1.2. Réunions ou rencontres avec les services de l'état

Les services de l'Etat ont été tenus informés de l'animation du site tout au long de l'année, grâce à des rencontres ou des échanges réguliers, par téléphone et mails.

7.2. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernent :

- Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes,
- Le suivi du marché d'animation avec la CCMSL, bons de commande et facturation,
- Le suivi des activités d'animation avec notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles,
- La réalisation des bilans d'animation et rapports du suivi écologique du site.

8. SYNTHÈSE

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :

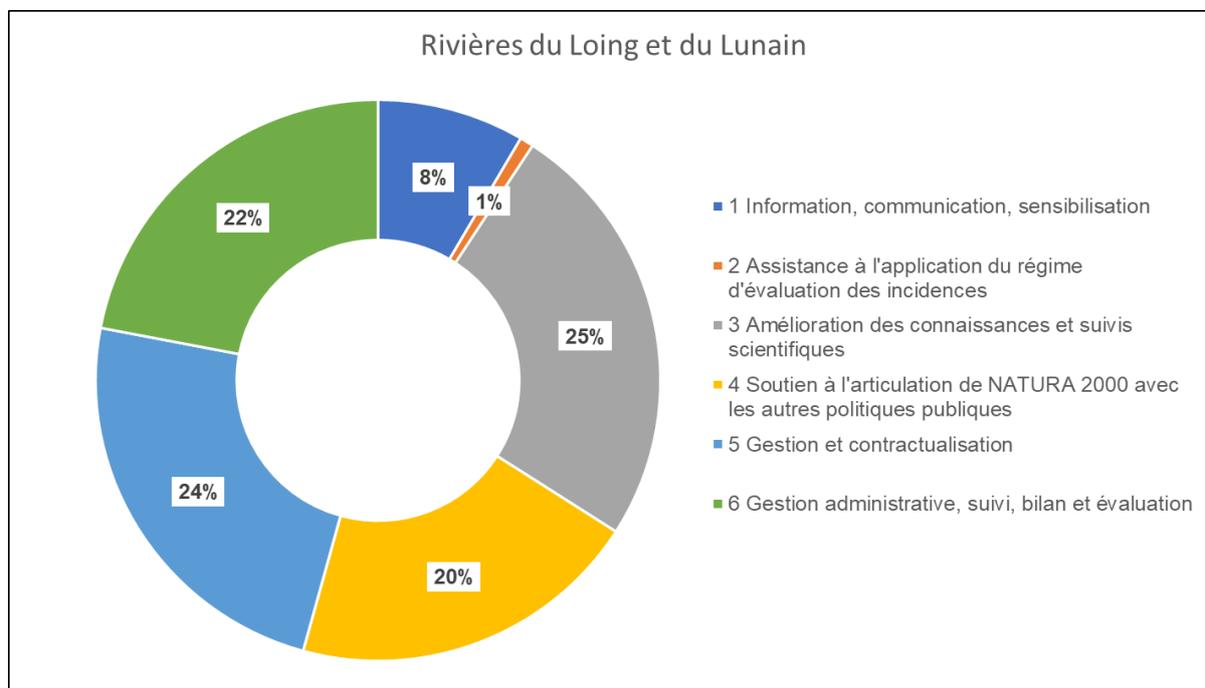


Figure 7 : Répartition des activités réalisées dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » en 2023

Près d'un quart du temps d'animation a été consacré à la rencontre de propriétaires pour la mise en place de contrats Natura 2000 sur le site.

Un temps équivalent a été dédié aux suivis scientifiques des espèces d'intérêt communautaires du site.

Plus de 20% du temps d'animation ont également été consacrés à la gestion administrative ainsi qu'au suivi des projets ayant lieu sur le territoire et notamment les projets de restauration menés par l'EPAGE du Bassin du Loing.